

Compte rendu - Relevé de décisions

Conseil scientifique

27 mars 2012 – Ined

- Étaient présents :

Frédérique Alexandre-Bailly (ESCP)
Cris Beauchemin (Ined)
Chantal Cases (Ined)
Gustavo De Santis (Université de Florence)
Juan Antonio Fernández Cordón (Conseil Économique et Social d'Espagne)
Christophe Z. Guilmoto (Ceped)
Pierre-Cyrille Hautcœur (EHESS)
Claude Martin (CNRS)
William Molmy (Ined)
Koffi N'Guessan (École nationale de statistique d'Abidjan)
Xavier Pérès (Ined)
Gilles Pison (Ined)
Laurent Toulemon (Ined)
Christine Théré (Ined)
Jacques Véron (Ined)

- Étaient excusés :

Paul-André Chiappori (Université de Columbia)
Richard Marcoux (Université Laval)
Véronique Petit (Université de Poitiers)

I. COMPTE RENDU

1. Point sur la convention définitive de l'ANR
2. Cartographie des projets soumis au labex : questions et orientations du conseil scientifique

II. RELEVÉ DE DÉCISIONS

1. (*Suppl.*) Liste des projets de recherche affichée sur le site iPOPs
2. Nouvelle charte des doctorants
3. Candidature du CERPOS (Centre de recherche populations et sociétés)
4. Création d'un réseau thématique sur le vieillissement (iPOPs ÂgeS)

III. ANNEXE (pour rappel)

Présentation et organisation du labex iPOPs

I. COMPTE RENDU

1. Point sur la convention définitive de l'ANR

Si la réunion du 16 septembre 2011 a marqué le démarrage officiel du labex iPOPs – dans le délai de trois mois prévu par la convention de préfinancement ANR et datée du 27 juin 2011 – C. Cases informe le conseil scientifique que la version définitive de la convention ANR n'a pas encore été signée et ne devrait pas l'être avant juin 2012.

L'absence de définition d'indicateurs et de décisions officielles sur les conditions d'attribution et les échéances des versements pour la période de 10 ans retarde en effet les opérations de contractualisation. Si la situation se prolongeait, cela pourrait freiner la mise en œuvre des projets pilotés par iPOPs.

2. Cartographie des projets soumis au labex : questions et orientations du conseil scientifique

Il est admis par le conseil scientifique que la période de lancement du labex iPOPs correspond à la fabrication et à l'affichage de son identité. Il est normal que la première vague des projets présentés au conseil préexiste aux directions scientifiques propres au laboratoire d'excellence ; notamment aux premiers travaux de thèse déjà retenus et financés. Le premier travail de sélection du conseil consistera donc à valider la liste des projets qui correspondent bien aux problématiques de recherche d'iPOPs sans avoir été conçus dans le cadre du laboratoire. Passée cette période de lancement, le laboratoire sera amené à fédérer et initier des projets de recherche qui entraîneront des recrutements (de doctorants, notamment) définis par ses propres objectifs. L'actuel travail de « reconstitution » demandé aux membres du conseil scientifique diminuera à mesure qu'iPOPs formulera ses propres projets.

G. De Santis soulève la question de la double présentation de certains projets devant le conseil scientifique d'iPOPs et celui de l'Ined. C. Cases et J. Véron expliquent cela par la volonté affichée dans le projet d'articuler la gouvernance d'iPOPs à celle de l'INED. Par ailleurs, sont intégrés dans la liste d'iPOPs des projets présentés par les partenaires de l'INED, et donc non examinés par son conseil scientifique. C'est également à l'aune de leur cohérence d'ensemble et de leur adéquation aux orientations de recherche d'iPOPs qu'il convient d'examiner les projets.

P.-C. Hautcoeur demande quels sont les moyens prévus pour faire d'iPOPs non pas un simple instrument d'accompagnement de projets de recherches ponctuels, mais un moyen de mettre en œuvre des évolutions pérennes dans le domaine des sciences de la population. C. Cases et J. Véron expliquent que l'un des premiers objectifs est de faire d'iPOPs un outil de formalisation des liens entre l'Ined et les universités. A long terme, plus précisément, la volonté de l'Ined, via son laboratoire d'excellence, est d'apporter une véritable coordination aux divers centres de recherche en sciences de la population présents en France. L'enjeu est également de rendre plus visibles et attractifs les programmes des écoles doctorales auprès des étudiants et des chercheurs, tant français qu'étrangers. C. Cases précise que l'orientation des stratégies de collaboration pédagogique portées par iPOPs viendra d'une réflexion commune entre l'Ined et ses partenaires, le principe étant, selon L.

Toulemon et G. Pison, d'établir (sur le modèle de l'École doctorale européenne de démographie) un vaste réseau fédérant (par le biais de séminaires, publications, enseignements communs) le plus grand nombre possible d'écoles enseignant les sciences de la population.

C. Martin évoque deux réseaux doctoraux existant en France, qui pourraient servir de modèle ou d'inspiration : le réseau doctoral en santé publique porté par l'EHESP (<http://www.ehesp.fr/formation/formations-diplomantes/reseau-doctoral/>) et un réseau en astrophysique (<http://www.ed-sfa-unice.fr/fr/node/36>). Il souligne que l'une des évaluations d'iPOPs portera à terme sur sa capacité d'être un tremplin fort pour les carrières de jeunes chercheurs dont les travaux s'inscrivent dans ses thématiques. Le laboratoire pourrait ainsi se distinguer particulièrement en devenant le socle porteur d'un vaste réseau interdisciplinaire spécialisé dans la dotation d'allocations significatives et la transition entre études doctorales et carrières dans la recherche. Enfin, si l'interdisciplinarité entre la démographie, la sociologie et l'économie est amplement formalisée à travers les travaux de recherche actuels, C. Martin propose de rapprocher les sciences de la population de la science politique et de l'étude des politiques publiques. L'intérêt d'un tel rapprochement est de renouveler les angles d'analyse propres aux sciences de la population, voire de les inverser. Ainsi, le matériau ne serait pas seulement l'étude des conséquences économiques des tendances démographiques, mais aussi la comparaison et l'évaluation des dispositifs créés par les pouvoirs publics et locaux pour répondre à des enjeux de population.

C. Cases invite les membres du conseil scientifique à regarder en détail l'ensemble des fiches projets afin d'apporter leurs conseils sur de nouveaux agencements. J. Véron propose d'élaborer une grille d'évaluation qui sera prochainement adressée à chacun des membres du conseil en vue d'une réponse différée sur l'ensemble des projets.

II. RELEVÉ DE DÉCISIONS

1. (Suppl.) Listes des projets de recherche iPOPs affichées sur le site

- *Dynamiques familiales et vieillissement*

http://ipops.site.ined.fr/fr/recherche/les_axes_thematiques/dynamiques_familiales_et_vieillissement/

- *Inégalités sociales, de genre et entre générations*

http://ipops.site.ined.fr/fr/recherche/les_axes_thematiques/inegalites_sociales_de_genre_et_de_generation/

2. Nouvelle charte des doctorants

Les membres du conseil scientifique valident les principes généraux contenus dans la charte des doctorants réalisée par C. Beauchemin. Par ailleurs, a été souligné unanimement l'importance d'offrir une reconnaissance aux chercheurs qui encadrent des doctorants, notamment à l'occasion de leur évaluation. Par ailleurs, il

serait utile de bien préciser les thématiques du labex dans l'appel à candidatures, puisque les contrats doctoraux financés par iPOPs doivent s'inscrire dans leur champ.

3. Candidature du CERPOS (Centre de recherche populations et sociétés)

Le conseil scientifique valide à l'unanimité la candidature du CERPOS en tant que membre associé au laboratoire d'excellence iPOPs.

4. Création d'un réseau thématique sur le vieillissement (iPOPs ÂgeS)

W. Molmy présente les grandes lignes du premier réseau thématique que projette de créer iPOPs. La structuration d'un réseau de chercheurs intéressés par la problématique du vieillissement a pour objectif de développer les coopérations scientifiques potentielles dans l'espace géographique le plus large possible. Ce réseau présentera via un site Internet les chercheurs et les travaux en lien avec la problématique du vieillissement.

Le conseil scientifique valide à l'unanimité la création du réseau iPOPs ÂgeS.

III. ANNEXE

1. Présentation des principes du labex iPOPs

Les laboratoires d'excellence visent à doter les laboratoires ayant une visibilité internationale de moyens significatifs pour leur permettre de faire jeu égal avec leurs homologues étrangers, d'attirer des chercheurs et des enseignants-chercheurs de renommée internationale et de construire une politique intégrée de recherche, de formation et de valorisation de haut niveau.

L'ambition de ces laboratoires d'excellence est :

- d'augmenter l'excellence et l'originalité scientifique, le transfert des connaissances produites et la visibilité internationale de la recherche française ;
- de garantir l'excellence des cursus et de jouer un rôle moteur dans les formations doctorales.

Le soutien aux laboratoires d'excellence est apporté sous forme de dotations versées annuellement. Ces financements sont planifiés pour une durée de 10 ans et sont soumis à une, ou plusieurs, évaluation intermédiaire.

Orientations

Le labex iPOPs est un acteur du renouvellement méthodologique des sciences de la population et des échanges entre disciplines. La compréhension des

problématiques inscrites dans les structures démographiques actuelles et la projection d'une expertise scientifique sur les politiques publiques rendent essentiel le développement des partenariats pluridisciplinaires portés par l'Ined. IPOP a pour rôle de développer ces partenariats, tant à l'échelle nationale qu'internationale, tout en définissant des orientations stratégiques innovantes avec de nouveaux partenaires scientifiques. La mission fondamentale d'iPOPs est de mettre à disposition de tous les acteurs sociaux les résultats d'une recherche et d'une expertise de haut niveau portant sur les évolutions de nos sociétés.

La stratégie du projet iPOPs s'appuie sur quatre piliers :

- axes de recherche ;
- infrastructures et données d'enquêtes ;
- enseignement ;
- valorisation.

Le projet d'étude du laboratoire d'excellence s'articule autour des thèmes suivants :

- dynamiques familiales et vieillissement ;
- inégalités sociales, de genre et entre générations.

IPOP a pour objectif de rendre compte et d'interpréter les changements actuels par l'étude des corrélations entre dynamiques familiales (cohabitation et mobilités, familles monoparentales et recomposées), modifications du marché du travail, transformations des relations intergénérationnelles, évolution de la santé et vieillissement des populations (retraites, dépendance aux grands âges, conditions de fin de vie, etc.).

Fonds d'excellence et financements

La constitution d'un Fonds d'excellence pour la recherche en sciences de la population va permettre à l'Ined de développer sa politique d'accueil de jeunes chercheurs sur trois axes :

- accueil de doctorants français et étrangers ;
- soutien à l'école doctorale européenne de démographie ;
- intégration temporaire de post-doctorants et maîtres de conférences.

iPOPs permettra à l'Ined de renforcer ses associations avec les laboratoires européens, le plus souvent rattachés à des universités. Il est prévu d'accueillir, en régime constant, neuf doctorants (huit doctorants de l'Ined et un équivalent temps plein pour des doctorants d'universités étrangères).

Dans le cadre de sa politique d'accueil et au cours des 10 années de financement du labex, sont également prévus :

- l'attribution de contrats post-doctoraux ;
- la mise en place de chaires mixtes et de partenariats environnés ;
- le financement de semestres sabbatiques ;
- le financement de recueils de données ;
- le financement d'actions de valorisation.

Gouvernance

Le laboratoire iPOPs engage l'Ined dans son ensemble. Sa gouvernance sera à la fois spécifique et coordonnée à celle de l'Ined.

Elle reposera sur quatre structures :

- une direction exécutive ;

- un conseil des partenaires ;
- un conseil scientifique ;
- un comité de sélection et d'évaluation pour le fonds d'excellence.

- La direction exécutive

Elle s'assure de la bonne conduite du programme iPOPs et de sa pérennité, en développant les actions décidées par le comité des partenaires.

Sa bonne connaissance de la discipline, ses réseaux et son investissement pour mener à bien ce projet en font un coordinateur important pour les partenaires et un interlocuteur essentiel vis-à-vis des décideurs, des financeurs, des institutionnels et du monde socio-économique.

Les objectifs de la direction exécutive seront notamment :

- d'organiser le fonctionnement entre les différents partenaires impliqués ;
- de mettre en place les actions décidées par le comité des partenaires ;
- de suivre et de rendre compte de l'état d'avancement du projet ;
- de mettre en place les outils de communication adéquats permettant la valorisation des travaux réalisés et la recherche de partenaires publics et privés.

- Le conseil des partenaires

Il accompagne la direction exécutive dans la gestion du laboratoire. Le conseil des partenaires est composé de trois représentants issus du conseil d'administration de l'Ined, de deux élus du personnel dans les instances de l'Ined et des représentants des partenaires scientifiques du projet. Il est présidé par la directrice de l'Ined ou par son représentant.

Le conseil des partenaires est chargé d'animer la vie scientifique du réseau. Il décide sur proposition de la direction exécutive des programmes, appels d'offres et actions nouvelles conduits par le labex, ainsi que de leurs modalités de sélection et de financement. Il se réunit au moins tous les 6 mois.

- Le conseil scientifique

Il oriente les stratégies d'iPOPs sur la base d'une auto-évaluation annuelle. Le conseil scientifique d'iPOPs est composé, tout au plus, de cinq représentants élus par le conseil scientifique de l'Ined - dont au moins un étranger - ainsi que d'une personnalité qualifiée désignée par chacun des partenaires fondateurs. Il se réunit au moins tous les ans. Il est consulté sur les grandes orientations scientifiques et le programme d'action annuel d'iPOPs avant leur approbation par le comité des partenaires et sur toute autre question qui lui sera soumise par la direction exécutive d'iPOPs.

Il procède régulièrement à une évaluation des activités d'iPOPs et l'impact des actions menées. Il fait toute recommandation qu'il juge utile pour le développement national, européen et international du projet. Il se réunit tous les ans.

- Le comité de sélection

Il a pour principale fonction de choisir les bénéficiaires des contrats et financements proposés par le fonds d'excellence sur la base d'un appel à candidatures international relayé par les partenaires scientifiques. Il constitue une liste ordonnée des personnes admissibles à partir de laquelle la direction exécutive émet une sélection. Pendant la première année d'existence du labex, ou plus tard de manière exceptionnelle, la direction exécutive peut se substituer au comité de sélection.

Il est constitué de cinq représentants des unités de recherche de l'Ined, d'un représentant élu parmi les partenaires du labex et de quatre personnalités qualifiées externes désignées par le comité des partenaires. Il se réunit tous les ans.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site dédié à iPOPs : <http://ipops.site.ined.fr>